



**Région Ile de France**

*Conseil régional*

**Le vice-président**

chargé de l'environnement, du cadre de vie,  
de la maîtrise de l'énergie  
et des contrats régionaux et ruraux

Réf : CR/2001/03/26/CB -59

Affaire suivie par :

Franck CONTAT

☎ : 01 53 85 63 73

Paris, le 26 mars 2002

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, des éléments de réponse au questionnaire que vous nous avez adressé sur « l'exploitation des ressources forestières locales et importations de forêts anciennes ».

Je vous en souhaite une bonne réception.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma meilleure considération.

*bien à vous*  
  
**Alain RIST**

Monsieur CHAUNIER  
GREENPEACE France  
22 rue des Rasselins  
75020 PARIS

**Conseil régional**

34, rue Vaneau - 75007 Paris

Tél. : 01 53 85 63 70 - Fax : 01 53 85 63 79

e.mail : [alain.rist@cr-ile-de-france.fr](mailto:alain.rist@cr-ile-de-france.fr)

## **Questionnaire**

### **« Exploitation des ressources forestières locales et importations des forêts anciennes »**

#### **Réponse d'Alain RIST, Vice-Président du Conseil Régional d'Île de France**

*« A1 utiliser davantage la matière première des forêts françaises »* appelle clairement une réponse positive.

En effet, la Région Île de France, lors de la séance du Conseil régional du 23 janvier 2001, a voté une série de dispositifs visant à l'émergence d'une véritable filière bois en IDF

Cette politique repose sur 3 axes :

Promotion du chauffage collectif au bois et constitution d'une filière bois-énergie. Utilisation du bois de rebut : sur 700.000 tonnes, 300.000 sont valorisables en chaufferie, représentant l'équivalent chauffage de 100.000 logements. La filière reste peu développée malgré un gisement important ; aussi, il est proposé de regrouper les producteurs de bois combustible (aide au taux de 20% de la réalisation des plate-forme), de favoriser des opérations de chauffage en bois automatisé.

Bois matériaux, en partenariat avec l'ONF. Dans les Bases de loisirs, la Région favorisera l'usage du bois matériau, ainsi que pour les constructions agricoles dans le cadre du programme PREVAIR.

Valorisation des produits de déblaiement des forêts : soutien aux exploitants forestiers, en particulier pour accélérer le déblaiement ; valorisation des chablis pour des chantiers forestiers pédagogiques (Sevrans, Bréviande)

*« A2 s'assurer de la légalité des approvisionnements durables en bois par le biais d'une certification internationale »*

Le Conseil régional défend l'idée qu'il faut s'assurer de la qualité de la gestion des massifs forestiers d'où sont issus les produits bois par le biais d'une certification internationale reconnue telle que FSC ou PEFC.

Il est en effet tout à fait normal de s'assurer, par le biais d'une certification, que les bois achetés viennent de forêts dont la qualité de gestion va au-delà des lois, en s'approchant d'une gestion véritablement durable.

*« B1 choisirez vous des produits certifiés pour vos approvisionnements »*

Le Conseil Régional est rarement maître d'ouvrage (uniquement pour les lycées et les bases de loisirs). Cependant, une réflexion globale, sur les marchés comme sur les modes de construction a été engagée dès le début de la mandature, au moins pour rompre avec certaines pratiques qui prévalaient jusque là. Les constructions décidées par le Conseil régional tendent aujourd'hui globalement vers la norme HQE (Haute Qualité Environnementale) : une attention est donc portée à l'origine des matériaux. De même, nous attirons, tant que nécessaire, l'attention de nos partenaires sur cette question, en particulier lorsque nous sommes associés au financement d'une construction faisant appel aux produits bois.

*« B2 programme de réduction de la consommation de papier »*

Le Conseil régional a pris quelques initiatives dans ce sens. Ainsi, lors de notre dernière Commission Permanente, il a été décidé de doter chacun des Conseillers régionaux d'un ordinateur portable, d'une imprimante et d'un abonnement internet. Grâce à ce dispositif, l'ensemble des documents de séance, accessibles sur le réseau, ne seront plus adressés aux élus. Ces derniers seront invités à imprimer les rapports qui retiennent leur attention, en tout ou partie. L'économie en papier sera appréciable, sachant que chacun des 209 Conseillers reçoivent actuellement tous les rapports des délibérations soumises à leur vote.

L'ensemble des délibérations votées par le Conseil régional depuis son installation, comme que les rapports qui y sont associés, est actuellement numérisé, ce qui permettra là aussi une économie importante de sortie papier.

Enfin, plus globalement, comme dans beaucoup d'administration, l'utilisation d'Intranet permet à l'ensemble du personnel régional d'être informé par message électronique, au lieu des notes de service, ou encore d'avoir accès à une documentation importante.

*B3 « utilisation de papier recyclé blanchi sans chlore ».*

50% de papier recyclé blanchi sans chlore est aujourd'hui exigé lors des appels d'offres pour la fourniture du papier de l'imprimerie régionale.

*« C1 moratoire sur l'exploitation des forêts anciennes et création d'un fonds mondial »*

Cette question n'est pas infondée sur le plan technique. La bonne gestion des forêts secondarisées constitue un enjeu important, tout comme les mécanismes de transfert financier en direction des pays concernés.